

UNION DES COMORES

Unité - solidarité - développement

Président de l'Union

Moroni, le **23 AOUT 2023**

DECRET N° 23 - 085 /PR

Portant nomination du Commandant du Groupement de Sécurité des Hautes Personnalités (GSHP).

LE PRESIDENT DE L'UNION,

- VU la Constitution de l'Union des Comores du 23 décembre 2001, révisée par référendum du 30 juillet 2018 ;
- VU la loi N°14-035/AU du 22 décembre 2014 modifiant et complétant certaines dispositions de la loi N°97-006/AF du 21 juillet 1997, portant statut des personnels militaires de la République Fédérale Islamique des Comores, promulguée par le décret N°15-040/PR du 31 mars 2015 ;
- VU la loi N°97-009/AF du 27 juillet 1997, portant organisation générale de la Défense ;
- VU la loi N°97-010/AF du 21 juillet 1997, portant création, mission, organisation et fonctionnement de l'Armée Nationale de Développement ;
- VU le décret N°99-016/CE du 21 mai 1999, portant organisation de l'Etat-major et des structures de l'Armée Nationale de Développement ;
- VU le décret N°21-099/PR du 14 septembre 2021, portant nomination du Délégué auprès de la Présidence de l'Union des Comores, chargé de la Défense Gouvernement de l'Union des Comores ;
- VU le décret N°22-038/PR du 09 mai 2022 relatif à la Composition du Gouvernement de l'Union des Comores, modifié par le décret N°23-078/PR du 11 août 2023 :

DECREE

ARTICLE 1^{er} : Le Chef de Bataillon ABDOURAZAKOU CHEIK HAFEDH, matricule 18 821 002, précédemment Commandant de la Garde Côtes Comorienne est nommé Commandant du Groupement de Sécurité des Hautes Personnalités (GSHP) en remplacement du Lieutenant-colonel DAHALANI SAID ALI.

ARTICLE 2 : Le présent décret, sera enregistré, publié au Journal Officiel de l'Union des Comores et communiqué partout où besoin sera.

